

Séance extraordinaire du 12 décembre 2022

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 12^e jour de décembre deux mille vingt-deux (12-12-2022) à 18 h 45 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-huit heures quarante-cinq (18 h 45) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
- 2. Mandat à Englobe pour le suivi des tassements – Ajout à l'entente du développement domiciliaire - Prolongement de la rue des Seigneurs Phase VI***

Période de questions

- 3. Clôture de la séance***

2022-12-341

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 12 décembre 2022

2. Mandat à Englobe pour le suivi des tassements – Ajout à l’entente du développement domiciliaire - Prolongement de la rue des Seigneurs - Phase VI

CONSIDÉRANT l’entente signée le 9 mai 2022 relative au prolongement de la rue des Seigneurs – Phase VI, avec monsieur Gilles Lefebvre;

CONSIDÉRANT le rapport de l’étude géotechnique daté du 21 octobre 2022, dans lequel on retrouve une recommandation au point 8.5.2 pour le suivi des tassements par l’installation d’un système de suivi des tassements (plaques de tassement);

CONSIDÉRANT l’offre de services d’Englobe datée du 17 octobre 2022, au montant de 19 225 \$, en plus des taxes, pour la préparation des plans et devis pour la mise en place des plaques de tassement, l’accompagnement et la surveillance pour le suivi des tassements;

CONSIDÉRANT que monsieur Gilles Lefebvre a confirmé l’acceptation du mandat d’Englobe dans un courriel transmis à la directrice générale le 9 décembre 2022 à 10 h 49;

CONSIDÉRANT que monsieur Gilles Lefebvre a déposé une traite bancaire au montant de 20 183,85 \$, constituant un dépôt, afin de procéder au mandat d’Englobe;

2022-12-342

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Englobe suite à l’offre de service nos P2203474.001 et P2203474.002 datée du 17 octobre 2022, au montant de 19 225 \$, en plus des taxes, pour la préparation des plans et devis pour la mise en place des plaques de tassement, l’accompagnement et la surveillance pour le suivi des tassements.

Il est de plus résolu de considérer la présente résolution dans le projet de prolongement domiciliaire de la rue des Seigneurs – Phase VI et qu’elle fait partie intégrante de l’entente signée le 9 mai 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 18 h 50;
Fin : 18 h 50 (pas de question).

3. Clôture de la séance

2022-12-343

Les sujets à l’ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Paul Langevin et résolu que la séance soit levée à 18 h 50.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.